

## **Modifications réglementaires en lien avec un projet résidentiel et commercial au 78, rue Saint-Paul**

- Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou, à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 1 212 742 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 503 (projet au 78, rue Saint-Paul, quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire, district électoral du Cap-aux-Diamants)
- Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 1 212 742 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 504 (projet au 78, rue Saint-Paul, quartier du Vieux-Québec Cap-Blanc-Colline parlementaire, district électoral du Cap-aux-Diamants)

---

### **Activité de participation publique**

#### **Consultation écrite**

##### **Date et heure (ou période)**

Du 14 au 20 mai 2024 inclusivement

##### **Lieu**

Formulaire en ligne

##### **Activité réalisée à la demande du :**

Conseil d'arrondissement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

---

### **Projet**

#### **Secteur concerné**

Le projet concerne le terrain vacant qui est situé au 78, rue Saint-Paul, localisé entre la rue Saint-Paul et Quai Saint-André. La zone 11007Mb est localisée approximativement à l'est de la côte Dinan, au sud de Quai Saint-André, à l'ouest des rues Saint-Pierre et du Sault-au-Matelot et au nord de la rue des Remparts.

## **Description du projet et principales modifications**

Un projet résidentiel et commercial est prévu sur le terrain situé au 78, rue Saint-Paul, situé entre la rue Saint-Paul et Quai Saint-André.

Le projet de 6 étages prévoit l'aménagement de 10 logements aux étages supérieurs et d'un local commercial au rez-de-chaussée.

Considérant le caractère unique du secteur, la Ville souhaite adopter un plan de construction afin de permettre la réalisation du projet dans le respect de l'environnement existant.

Le terrain visé est également assujéti à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec de même qu'au ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec.

## **Principales modifications à la réglementation**

Les modifications réglementaires proposées concernent deux règlements en lien avec le plan de construction. Seul le projet de modification R.C.A.1V.Q. 504 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire relativement à l'aire d'agrément.

Pour plus de renseignements sur les modifications réglementaires proposées, consultez les sommaires décisionnels et les fiches de modifications réglementaires ci-bas.

Seul le projet R.C.A.1V.Q. 504 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire (aire d'agrément).

## **Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec :**

[Participation citoyenne - Projet résidentiel et commercial au 78, rue Saint-Paul \(quebec.qc.ca\)](http://quebec.qc.ca/participation-citoyenne-projet-residentiel-et-commercial-au-78-rue-saint-paul)

## **Participation**

### **Conseillère municipale :**

Mélissa Coulombe-Leduc, conseillère municipale, district du Cap-aux-Diamants

### **Personne-ressource :**

Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme, Division de la Gestion territoriale

### **Coordination de la consultation :**

M<sup>me</sup> Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

## **Participation dans la page Web du projet**

- 12 visiteurs ont fréquenté la page Internet de la consultation écrite.
- 5 visiteurs ont consulté la documentation disponible et 0 citoyens/citoyennes ont apporté des commentaires ou des questions.

## Questions et commentaires du public

Aucune intervention.

---

## Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou.

---

## Réalisation du rapport

### Date

Le 4 juin 2024

### Rédigé par

M<sup>me</sup> Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications